

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de MONTJUSTIN-ET-VELOTTE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNALEnsemble de la commune au  
1/5000 ème

Pièce n°4.3.29

Arrêté par délibération du  
Conseil Communautaire : le 03/07/2025  
Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

Initiative

## Légende :

— Limite de zones et de secteurs

## ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UA : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UB : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UB : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation économique

UE : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UL : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

## ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

## ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

## ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Nac : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

## Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

## R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

♦ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Aléa très fort : Affaissement / effondrement Glissement de terrain Chute de blocs

Aléa fort et moyen : Affaissement / effondrement Glissement de terrain Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

△ Zone A - contrainte très forte

▲ Zone B - contrainte forte

△△ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

--- Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

--- Ruisseau (source : DDT + Commune)

--- Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

## Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

## L.151.23

\* Arbre remarquable

--- Haie

--- Alignement d'arbre

--- Ripisylve

--- Vergers, pré-vergers, îlots verts

--- Boisement protégé

--- Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

--- Zones humides à compenser

--- Zones humides de compensation

--- Milieux humides (Source : DREAL)

## L.151.19

--- Elément ponctuel du bâti ou du paysage

--- Elément linéaire du bâti ou du paysage

## Prescriptions réglementaires

--- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

--- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

--- Espace vert à créer

--- OAP densification

--- OAP sectorielle

--- Emplacements réservés

## Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

--- Bâtiment agricole

--- Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

--- Zone de sauvegarde Sage Breuchin

--- Cours d'eau

